



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION - ÉTÉ 2026

Adhésion :

Toute famille non adhérente au CJB Vacances devra régler un droit d'adhésion de 10.00 €, pour la période du 01/09/2025 au 31/08/2026

Pour adhérer, vous devez :

- [Télécharger le formulaire d'adhésion à partir de notre site internet ou portail famille](#)
- Joindre votre avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024), ainsi qu'une attestation de domicile pour les bonduois (valable uniquement : facture d'électricité, de gaz ou d'eau de moins de 6 mois).
- Déposer la demande d'adhésion et les documents via ce formulaire en ligne : [Demande d'adhésion](#) pour les nouvelles adhésions, [via le portail famille pour les renouvellements](#).
- La réadhésion est obligatoire et non automatique.

La non-présentation de ces documents entraîne l'application du tarif « maximal » et « non-bonduois » sans possibilité de révision après la date de clôture des inscriptions.

Inscriptions aux activités :

Attention ! nombre de places limité. L'inscription se fait à la semaine.

Pour pouvoir vous inscrire via le [portail famille CJB](#), il faut préalablement être adhérent au [CJB Vacances](#). Votre demande d'adhésion doit être validée par nos soins pour accéder aux inscriptions. Le délai de traitement est de 72h, hors weekend et jour férié.

Les inscriptions Boîte à Jeux, Club & Club 10 et stages se font en ligne sur votre espace sur le portail famille CJB

- A partir du 18 mai à 14h pour les Bonduois
- du 25 Mai à 14h au 05 Juin 2026 pour Tous.

Les inscriptions seront clôturées le 05 Juin 2026 à 18h30.

Les modifications et remboursements ne pourront intervenir après cette date. Si le nombre d'inscriptions est atteint avant cette date, la clôture pourra intervenir plus tôt.

ATTENTION: Tout règlement non soldé pour le lundi 8 juin 18h30 entraînera systématiquement l'annulation de l'inscription.

Le CJB Vacances se réserve le droit d'annuler l'inscription, en cas d'abus de réservations non honorées les années précédentes

Le CJB Vacances se réserve le droit d'annuler un stage si les conditions de remplissage ne sont pas réunies.

Dans ce cas, le CJB Vacances fera son maximum pour proposer une place en accueil de loisirs.

Tarifs :

Le CJB Vacances a mis en place en partenariat avec la municipalité et la CAF une grille tarifaire en fonction d'un quotient familial disponible sur [le site et portail famille du CJB](#). En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à nous en parler & à contacter le CCAS de Bondues.

Crédits d'impôts : Vous avez le droit à un crédit d'impôts de 50% pour la garde de vos enfants de moins de 6 ans.

Paiement :

Suite à votre inscription, une facture vous sera envoyée. Elle est à régler au plus tard le 8 Juin 2026, 18h30. A défaut, votre inscription sera annulée.

Le paiement pourra s'effectuer directement depuis votre espace sur le portail famille CJB (en carte bancaire) ou directement auprès de nos services en chèque, espèces, chèques vacances, chèques CESU.

Assurances :

Les centres sont uniquement assurés en responsabilité civile. En cas d'accident où la responsabilité du centre n'est pas engagée, les familles prendront en charge les dommages corporels et matériels.

Absence médicale :

Tout remboursement pour raison médicale, à partir du 3ème jour de maladie, se fera uniquement sous forme d'un avoir (valable un an). Ce dernier tiendra compte des frais de gestion de 25%. L'avoir se fait sous réserve de la présentation d'un certificat médical précisant les dates d'absence.

Restauration :

La restauration est accessible uniquement aux accueils de loisirs (Boîte à Jeux, Club, Club 10+).

Pour l'inscription et la réservation des repas, veuillez vous inscrire directement sur le site de la ville de Bondues (qui gère la restauration et sa facturation) en suivant ce lien : <https://www.espace-citoyens.net/bondues/espace-citoyens/>

Vous devrez en parallèle inscrire sur votre portail famille CJB votre enfant à l'encadrement repas vacances.

Exemple:

Je souhaite que mon enfant mange à la cantine durant l'été, je dois réserver ses repas sur l'espace citoyen de la ville de Bondues mais également réserver l'encadrement du repas sur le portail famille du CJB au moment où j'inscris mon enfant pour les vacances.